

Précisions sur les documents susceptibles d'être demandés

Le justificatif d'état civil (pour les nouveaux) : Il s'agit d'une copie (une seule page) du passeport ou du recto de la carte d'identité ou de la page correspondant à la naissance du livret de famille. De préférence au format JPEG, JPG ou PNG.

La photo d'identité : Elle est nécessaire pour une première licence et est valable 2 ans pour un enfant et 3 ans pour un adulte. Elle peut être prise avec un téléphone en cadrant de la pointe des épaules à la pointe des cheveux sur fond totalement blanc ou neutre. Elle doit impérativement être au format JPEG, JPG ou PNG (**les photos en PDF ne sont pas acceptées**).

Le certificat médical : Uniquement si vous attestez avoir répondu OUI à au moins une question du questionnaire de santé (voir lien suivant), ou en cas de certificat périmé pour les adultes (datant de plus de 2 saisons ou après une interruption). Dans ce cas, il faut au préalable télécharger le modèle de certificat médical de la FFF (disponible également ci-dessous) pour le faire compléter par votre médecin puis l'ajouter en pièce jointe lors de l'inscription.